QQ/HQ

#### **BURKINA FASO**

Unité - Progrès - Justice

DECRET N° 2010-<u>055</u> /PRES promulguant la loi n° 043-2009/AN du 05 novembre 2009 portant autorisation de ratification de la Convention sur les armes à sous-munitions signée à Oslo le 03 décembre 2008.

## LE PRESIDENT DU FASO, PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

VU la Constitution;

VU la lettre n° 2009-086/AN/PRES/SG/DGSL/DSC du 25 novembre 2009 du Président de l'Assemblée nationale transmettant pour promulgation la loi n° 043-2009/AN du 05 novembre 2009 portant autorisation de ratification de la Convention sur les armes à sous-munitions signée à Oslo le 03 décembre 2008;

VU l'avis juridique n° 2009-037/CC du 04 septembre 2009 sur la conformité à la Constitution 1991 de la convention CCM/77 sur les armes à sous-munitions;

## **DECRETE**

ARTICLE 1:

Est promulguée la loi n° 043-2009/AN du 05 novembre 2009 portant autorisation de ratification de la Convention sur les armes à sous-

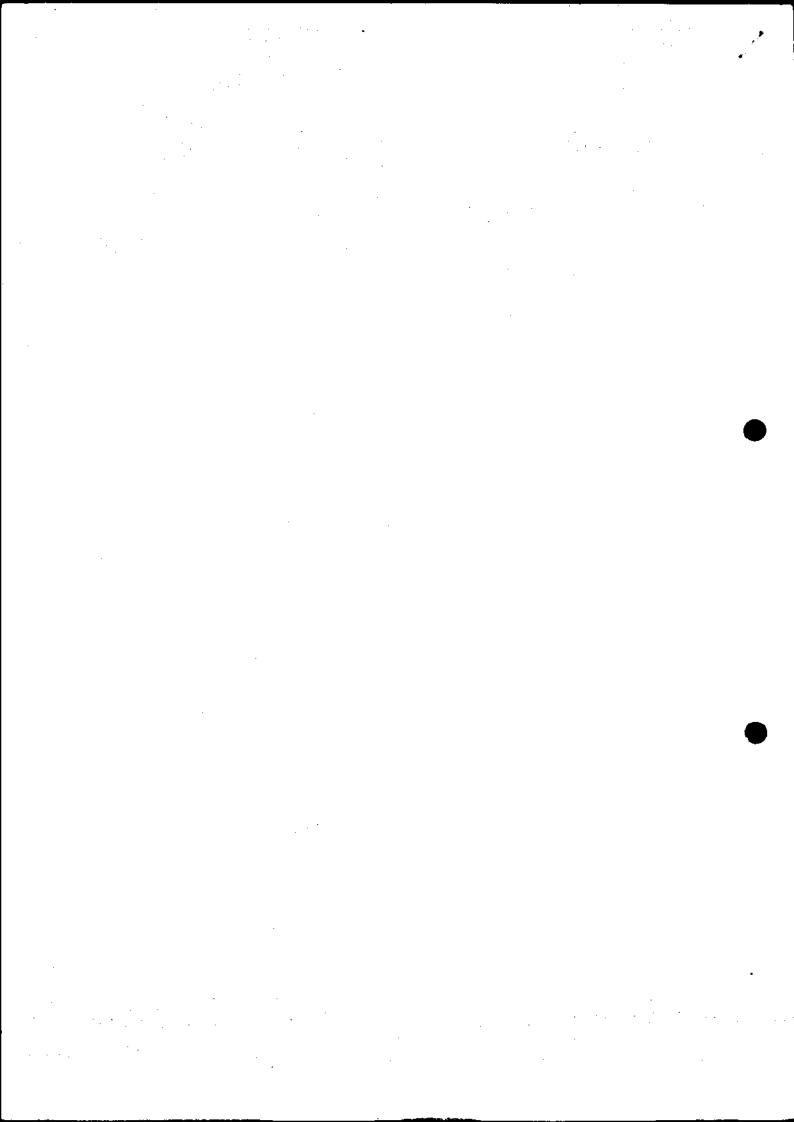
munitions signée à Oslo le 03 décembre 2008.

ARTICLE 2:

Le présent décret sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 11 février 2010

<u>COMPAÓRE</u>



**BURKINA FASO** 

IVE REPUBLIQUE

UNITE-PROGRES-JUSTICE

QUATRIEME LEGISLATURE

ASSEMBLEE NATIONALE

# LOI N°043-2009/AN

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE LA CONVENTION SUR LES ARMES A SOUS-MUNITIONS SIGNEE A OSLO LE 03 DECEMBRE 2008

### L'ASSEMBLEE NATIONALE

Vu la Constitution;

Vu la résolution n° 001-2007/AN du 04 juin 2007, portant validation du mandat des députés ;

a délibéré en sa séance du jeudi 05 novembre 2009 et adopté la loi dont la teneur suit :

### Article 1:

Le gouvernement du Burkina Faso est autorisé à ratifier la Convention sur les armes à sous-munitions signée à Oslo le 03 décembre 2008.

### Article 2:

La présente loi sera exécutée comme loi de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 05 novembre 2009.

Pour le Président de l'Assemblée nationale,

le Premier Vice-président

dent de l'As

Kaniddu

Le Secrétaire de séance

Bila DIPAMA